

Annexe 9

Code Wallon de Bonnes Pratiques Principaux éléments à prendre en considération pour l'établissement des guides de référence, structure et contenu des rapports

Guide de référence pour l'étude d'orientation (GREO)

Le guide définit le niveau de qualité auquel doit répondre l'étude d'orientation pour rencontrer les objectifs définis dans le décret du 1er mars 2018 relatif à la gestion et l'assainissement des sols. Il précise les données à récolter ainsi que les spécificités méthodologiques auxquelles les experts en gestion des sols doivent se conformer pour répondre à ces objectifs.

L'étude d'orientation a pour objectif de vérifier la présence potentielle d'une pollution du sol et de fournir, le cas échéant, une première description et estimation de l'ampleur de cette pollution. La conclusion de l'étude doit permettre de justifier la nécessité de procéder ou non à une étude de caractérisation et, le cas échéant, une étude de risques. L'étude peut également conduire à des recommandations quant aux éventuelles mesures de suivi à mettre en place.

Elle peut également conduire à une proposition de certificat de contrôle du sol (CCS) lorsqu'aucune pollution n'affecte le terrain. Dans ce cas, les conclusions de l'étude doivent permettre de garantir l'absence de pollution avec une qualité et un niveau d'information suffisants.

Dans cette optique, le guide définit les données à récolter et méthodologies à suivre de manière à :

- disposer des données historiques, administratives et environnementales relatives à un terrain ;
- établir les stratégies et les plans d'échantillonnage ;
- réaliser les investigations en matière de recherche de pollution (nombre de forages, de piézomètres, d'analyses..) selon des directives précises pour assurer un "standard commun » et la qualité des informations ;
- interpréter les résultats eu égard au cadre réglementaire et aux caractéristiques du terrain ;
- structurer et rédiger le rapport d'étude ;
- fournir un cadre de référence permettant à l'administration de pouvoir juger de la conformité de l'étude et de la représentativité des résultats présentés.

Le guide autorise la dérogation aux prescriptions méthodologiques prescrites pour autant qu'une justification, étayée par une argumentation de qualité, soit fournie et que la méthode alternative permette d'obtenir un même niveau de qualité de l'information.

Contenu du GREO

introduction

Le guide présente en introduction les objectifs spécifiquement poursuivis par l'étude d'orientation et le rôle de l'expert.

méthodologie

Le guide organise la réalisation d'une étude d'orientation en trois phases successives :

Phase I : Etude préliminaire

Le guide fixe les données à récolter et l'objectif de l'étude préliminaire. Il définit les moyens et méthodes à mettre en œuvre afin de :

- 1) rassembler les données et observations pertinentes relatives au terrain et ses environs. Dans cette optique, le guide définit les ressources devant être mobilisées ou consultées afin de rassembler les données :
 - administratives ;
 - historiques en ce compris l'inventaire des activités qui se sont succédées sur le terrain ;
 - environnementales.
- 2) identifier et localiser les sources potentielles de pollution ainsi que les polluants pertinents, en ce compris les remblais.

Phase II : Investigation des zones suspectes

Le guide fixe les données à récolter dans le cadre de la phase d'investigation et les objectifs poursuivis par celle-ci.

Le guide définit les stratégies d'échantillonnage et d'analyse qui s'appliquent selon les hypothèses faites sur la distribution des polluants – tâche *versus* remblai – potentiellement présents dans le sol et en fonction des données issues de l'étude préliminaire.

Il précise également les principes nécessaires à l'élaboration et à la présentation du plan d'échantillonnage en fonction des zones suspectes et des caractéristiques du terrain ainsi que les directives applicables et recommandations quant à l'exécution des travaux de terrain et d'analyses.

Phase III : Interprétation des résultats et conclusions

Le guide détermine les modalités de présentation et d'interprétation des résultats par rapport notamment au cadre technique (observations de terrain, stratégies appliquées, caractéristiques du terrain...) et au cadre légal (parcellaire, normes, obligations...) notamment par le biais d'un modèle conceptuel du site (MCS).

Il précise la portée des conclusions eu égard aux objectifs de l'étude d'orientation, à la mise en œuvre de mesures de suivi (nature et délais), la nécessité de procéder à une étude de caractérisation, à une étude de risques.

Le guide rappelle les objectifs de l'étude et fixe les données à présenter pour déterminer si ces objectifs sont pleinement rencontrés.

Il définit la méthodologie visant à synthétiser, interpréter et présenter l'ensemble de ces données sous la forme d'un modèle conceptuel du site (MCS).

contenu et structure du rapport de l'étude d'orientation

Le guide fixe le contenu et la structure du rapport et de ses annexes ainsi que les modalités utiles à l'introduction des études par un mandataire.
Le guide détermine le contenu du résumé de l'étude.

Il définit les cartes et plans qui doivent être joints au rapport et fixe un certain nombre de recommandations quant à la présentation de ceux-ci afin d'en assurer la lisibilité.

Il renseigne également une série de tableaux permettant de présenter l'information de manière synthétique.

Il fixe les formulaires de récolte de données, informatisés ou non, ainsi que leurs modalités de transmission à l'administration.

Le guide définit les modalités de présentation de la page de garde de l'étude et les données qui doivent y figurer.

Le rapport comprend au minimum cinq chapitres, un résumé et un certain nombre d'annexes, de cartes et de plans, structuré comme suit:

Résumé

Chapitre 1 : Introduction

Chapitre 2 : Contexte général

Chapitre 3 : Investigation des zones suspectes

Chapitre 4 : Interprétation des résultats

Chapitre 5 : Conclusions opérationnelles et recommandations

Annexes, cartes et plans

Guide de référence pour l'étude de caractérisation (GREC)

Le guide définit le niveau de qualité auquel doit répondre l'étude de caractérisation pour rencontrer les objectifs définis dans le décret du 1er mars 2018 relatif à la gestion et à l'assainissement des sols. Il précise les données à récolter ainsi que les spécificités méthodologiques auxquelles les experts en gestion des sols doivent se conformer pour répondre à ces objectifs.

L'étude de caractérisation a pour objectifs d'identifier la nature, de délimiter spatialement et d'évaluer l'intensité des pollutions rencontrées et, le cas échéant, d'établir si elles constituent des menaces graves. Dans ce dernier cas, la conclusion de l'étude doit également permettre de justifier la nécessité de procéder ou non à une étude de risques et, le cas échéant, intégrer cette étude. L'étude peut également conduire à des recommandations quant aux éventuelles mesures de sécurité/suivi à mettre en place.

L'étude de caractérisation doit également déterminer la nécessité de procéder ou non à un assainissement et donner des indications quant aux délais et à l'urgence pour réaliser l'assainissement.

L'étude de caractérisation peut enfin conduire, dans le cas des **pollutions historiques**, à une proposition de certificat de contrôle du sol (CCS) lorsque

ces dernières ne constituent pas une **menace grave**. Les conclusions de l'expert doivent alors permettre de garantir cette affirmation avec une qualité et un niveau d'information suffisants.

Dans cette optique, le guide définit les données à récolter et méthodologies à suivre de manière à :

- disposer des données nécessaires à la réalisation de l'étude ;
- établir les stratégies et les plans d'échantillonnage ;
- réaliser les investigations en matière de délimitations et volumétries des pollutions (nombre de forages, de piézomètres, d'analyses..) selon des directives précises pour assurer un « standard commun » et la qualité des informations ;
- interpréter les résultats eu égard au cadre réglementaire et aux caractéristiques du terrain en intégrant la préservation d'atteinte manifeste au droit civil de tiers concerné par la pollution ;
- structurer et rédiger le rapport d'étude ;
- fournir un cadre de référence permettant à l'administration de pouvoir juger de la conformité de l'étude et de la représentativité des résultats présentés.

Le guide autorise la dérogation aux prescriptions méthodologiques prescrites pour autant qu'une justification, étayée par une argumentation de qualité, soit fournie et que la méthode alternative permette d'obtenir un même niveau de qualité de l'information.

Contenu du GREC

Introduction

Le guide présente en introduction les objectifs spécifiquement poursuivis par l'étude de caractérisation et le rôle de l'expert.

Méthodologie

Le guide organise la réalisation d'une étude de caractérisation en trois phases successives :

Phase I : Etude préparatoire

Le guide fixe les données à récolter et l'objectif de l'étude préparatoire. Il définit les moyens et méthodes à mettre en œuvre afin de :

- 1) recenser, compléter et actualiser les données et observations pertinentes relatives au terrain faites au stade de l'étude d'orientation.

Le guide peut renvoyer aux prescriptions du GREO pour l'acquisition de données manquantes.

- 2) valider ou actualiser le modèle conceptuel du site (MCS) ;

- 3) préciser l'objet de l'étude et identifier les données à acquérir notamment par la qualification des pollutions en tache de pollution et remblai.

Phase II : Caractérisation des pollutions

Le guide fixe les données à récolter dans le cadre de cette phase d'investigation et les objectifs poursuivis par celle-ci.

Le guide définit les stratégies d'échantillonnage et d'analyse qui s'appliquent selon les hypothèses que l'on peut faire sur la distribution des polluants potentiellement présents dans le sol – tache *versus* remblai - et en fonction des données issues de l'étude préparatoire et de l'étude d'orientation.

Il définit des directives générales applicables en matière notamment de délimitation des pollutions par rapport aux normes, de calcul de la volumétrie, de polluants pertinents et de définition du niveau piézométrique.

Le guide prévoit les règles qui s'appliquent pour la combinaison des stratégies.

Il précise également les principes nécessaires à l'élaboration et à la présentation du plan d'échantillonnage en fonction des zones critiques et des caractéristiques du terrain ainsi que les directives applicables et recommandations quant à l'exécution des travaux de terrain et d'analyses.

Phase III : Interprétation des résultats et conclusions

Le guide détermine les modalités de présentation et d'interprétation des résultats par rapport notamment au cadre technique (observations de terrain, stratégies appliquées, caractéristiques du site...) et au cadre légal (parcellaire, normes, obligation d'assainissement, objectifs d'assainissement...).

Il détermine les modalités de prise en compte des conclusions d'une étude de risques réalisée conformément au guide de référence pour l'étude de risques (GRER), dans les conclusions de l'étude de caractérisation.

Il précise la portée des conclusions eu égard aux objectifs de l'étude de caractérisation notamment à la mise en œuvre de mesures de sécurité (nature et délais), à la nécessité et à l'urgence de procéder à un assainissement et aux objectifs de celui-ci.

Le guide rappelle les objectifs de l'étude et fixe les données à présenter pour déterminer si ces objectifs sont pleinement rencontrés.

Il définit la méthodologie visant à synthétiser, interpréter et présenter l'ensemble de ces données sous la forme d'un modèle conceptuel du site (MCS).

Contenu et structure du rapport de l'étude de Caractérisation et de l'étude combinée

Le guide fixe le contenu et la structure du rapport et de ses annexes ainsi que les modalités utiles à l'introduction des études par un mandataire.

Le guide détermine le contenu du résumé de l'étude.

Il définit les cartes et plans qui doivent être joints au rapport et fixe un certain nombre de recommandations quant à la présentation de ceux-ci afin d'en assurer la lisibilité.

Il renseigne également une série de tableaux permettant de présenter l'information de manière synthétique.

Il fixe les formulaires de récolte de données, informatisés ou non, ainsi que leurs modalités de transmission à l'administration.

Le guide définit les modalités de présentation de la page de garde de l'étude et les données qui doivent y figurer.

Le rapport comprend au minimum cinq chapitres, un résumé et un certain nombre d'annexes, de cartes et de plans, structuré comme suit:

Résumé

Chapitre 1 : Introduction

Chapitre 2 : Actualisation du contexte général

Chapitre 3 : Caractérisation des pollutions

Chapitre 4 : Interprétation des résultats

Chapitre 5 : Conclusions opérationnelles, additionnelles et recommandations

Annexes, Cartes et Plans

A défaut de guide de référence pour l'étude combinée, le guide de référence pour l'étude de caractérisation fixe le contenu et la structure du rapport de l'étude combinée qui comprend au minimum cinq chapitres, un résumé et un certain nombre d'annexes et de plans, structuré comme suit:

Résumé

Chapitre 1 : Introduction

Chapitre 2 : Contexte général

Chapitre 3 : Investigation des zones suspectes et travaux de caractérisation des pollutions

Chapitre 4 : Interprétation des résultats

Chapitre 5 : Conclusions opérationnelles, additionnelles et recommandations

Annexes, Cartes et Plans

Guide de référence pour l'étude de risques (GRER)

Le guide définit le niveau de qualité auquel doit répondre l'étude de risques pour rencontrer les objectifs définis dans le décret du 1er mars 2018 relatif à la gestion et l'assainissement des sols. Il précise les données à récolter ainsi que les spécificités méthodologiques auxquelles les experts en gestion des sols doivent se conformer pour répondre à ces objectifs.

L'étude de risques a pour objectifs de déterminer :

1. le niveau de risque encouru pour la santé de l'homme et la qualité de l'environnement, eu égard notamment à la mobilité éventuelle des polluants et à l'usage du terrain et doit permettre d'identifier qu'une pollution constitue ou non une menace grave;
2. la nécessité et l'urgence de l'assainissement et, dans l'affirmative, les recommandations quant aux dates auxquelles les actes et travaux d'assainissement doivent être entamés et terminés ;
3. les recommandations quant aux mesures de sécurité ou aux mesures de suivi éventuelles.
4. les concentrations en polluants permettant de supprimer la menace grave ;
5. les risques résiduels résultant d'un assainissement partiel en fonction des meilleures techniques disponibles.

Le guide définit les données à récolter et les méthodologies à suivre de manière à :

- réaliser une étude de risques selon les 3 volets suivants :
 - évaluation des risques pour la santé humaine ;
 - évaluation des risques pour les eaux souterraines (risques de lessivage et de dispersion) ;
 - évaluation des risques pour les écosystèmes.
- réaliser, pour chacun des trois volets, une étude de risques en 2 étapes :
 - une **évaluation simplifiée des risques** (ESR), à l'aide d'outils simples à caractère conservatoire ;
 - une **évaluation détaillée des risques** (EDR), recourant à la modélisation et éventuellement à des mesures spécifiques afin de prendre en compte l'ensemble des caractéristiques du site et des pollutions présentes.
- interpréter les résultats obtenus en termes de risques et de menace grave et déterminer les mesures de sécurité et/ou de suivi liées au(x) scénario(s) d'exposition considéré(s) ;
- structurer et rédiger le rapport d'étude ;
- fournir un cadre de référence permettant à l'administration de pouvoir juger de la conformité de l'étude et de la représentativité des résultats présentés.

Ce guide donne les lignes directrices, les prescriptions et les recommandations à suivre lors de la réalisation d'une étude de risques. Celles-ci portent notamment sur :

- les liens à établir avec les études antérieures (étude d'orientation et étude de caractérisation) ;
- les scénarii applicables en fonction de l'usage du terrain ;
- la concentration en polluant à considérer en fonction du type de pollution rencontrée ;
- les volets sur lesquels l'étude de risques doit porter en fonction notamment de l'usage du terrain ;
- les conditions dans lesquelles une ESR et/ou une EDR sont réalisées ;
- les critères qui établissent la menace grave ;
- les règles en matière d'additivité des risques.

Le guide détermine les outils ou logiciels informatiques à utiliser dans le cadre de l'application du GRER et les modalités d'utilisation et de paramétrage de ces outils.

Le guide autorise la dérogation aux prescriptions méthodologiques prescrites pour autant qu'une justification, étayée par une argumentation de qualité, soit fournie et que la méthode alternative permette d'obtenir un même niveau de qualité de l'information.

Contenu du GRER

Le guide se compose de cinq parties.

PARTIE A : METHODOLOGIE GENERALE

Le guide présente les objectifs spécifiquement poursuivis par l'étude de risques, le rôle de l'expert et fixe les principes généraux qui s'appliquent pour la réalisation de l'étude de risques.

Il contient :

- les concepts clés et leurs critères d'interprétation;
- la description des étapes de la méthodologie ;
- les consignes d'application générale dans la réalisation des études de risques notamment en lien avec le modèle conceptuel du site, les concentrations en polluants, les types d'usage de fait et de droit, actuel ou projeté et les conditions d'occupation du terrain;
- les critères généraux de décision établissant la menace grave;
- les règles d'interprétation des résultats et de globalisation de ceux-ci en fonction des 3 volets d'évaluation des risques.

La méthodologie générale applicable à l'ESR et à l'EDR est organisée en trois phases

1. **Phase I : Analyse préliminaire**
2. **Phase II : Analyse des données- caractérisation des risques.**
3. **Phase III : Interprétation des résultats**

PARTIE B : méthodologie d'évaluation des risques pour la santé humaine

Le guide détermine la méthodologie pour évaluer le niveau de risque encouru pour la santé humaine pouvant résulter d'une exposition à une pollution en estimant la dose à laquelle est exposé un récepteur (cible humaine) via les différentes voies de transfert pertinentes.

Le guide définit les concepts sur lesquels s'appuie la méthodologie ; il détermine les données et paramètres à prendre en considération pour cibler le modèle conceptuel du site sur l'évaluation des risques pour la santé humaine.

Il détermine les données à récolter, fixe la méthodologie à appliquer pour réaliser l'ESR et l'EDR, le(s) outil(s) préconisé(s) ainsi que les modalités d'utilisation et de paramétrage de cet (ces) outil(s).

Dans le cadre de l'ESR, le guide fixe les valeurs limites acceptables pour la santé humaine et la méthodologie pour évaluer les données du terrain par rapport à ces valeurs limites.

Dans le cadre de l'EDR, il établit le mode d'évaluation de la dose d'exposition et de l'indice de risques.

Le guide établit les règles d'interprétation des résultats en matière d'acceptabilité des risques (critères de décision), de besoins de mesures de sécurité et/ou de suivi et de détermination des objectifs d'assainissement pour la protection de la santé humaine.

PARTIE C : méthodologie d'évaluation des risques pour les eaux souterraines

Le guide établit la méthodologie d'évaluation des risques pour les eaux souterraines visant à préciser les effets possibles d'une pollution existante au droit d'un terrain sur les ressources en eau souterraine et les autres cibles/récepteurs associés aux eaux souterraines, tels que les eaux de surface et les captages.

Le guide définit les concepts liés aux notions hydrogéologiques sur lesquels s'appuie la méthodologie ; il détermine les données et paramètres à prendre en considération pour cibler le modèle conceptuel du site sur l'évaluation des risques pour les eaux souterraines.

Il détermine les données à récolter et fixe la méthodologie à appliquer pour réaliser l'ESR et l'EDR, le(s) outil(s) préconisé(s) ainsi que les modalités d'utilisation et de paramétrage de cet (ces) outil(s).

Les risques peuvent être envisagés sur base des différents processus de transfert des polluants dans les zones saturées et insaturées (lessivage, dispersion...). Dans ce cas, le guide fixe également les règles d'intégration des risques selon les différents processus de transfert envisagés.

Dans le cadre de l'ESR, le guide fixe les valeurs limites acceptables pour les eaux souterraines et la méthodologie pour évaluer les données du terrain par rapport à ces valeurs limites.

Dans le cadre de l'EDR, le guide fixe la méthodologie visant à modéliser le transfert des polluants vers ou dans les eaux souterraines et à en mesurer l'impact. Cette évaluation détaillée porte sur les récepteurs, leurs conditions d'exposition et les sources de pollution.

Le guide établit les règles d'interprétation des résultats en matière d'incertitudes, d'acceptabilité des risques (critères de décision), de besoins de mesures de sécurité et/ou de suivi et de détermination des objectifs d'assainissement pour la protection des eaux souterraines.

PARTIE D : méthodologie d'évaluation des risques pour les écosystèmes

Le guide établit la méthodologie d'évaluation des risques pour les écosystèmes. Elle vise à déterminer la présence avérée ou non d'un stress biologique ou d'une menace grave pour l'écosystème, pour l'un ou l'autre des récepteurs écologiques considérés, du fait de la présence de polluants dans les sols et/ou dans les eaux souterraines.

La méthodologie applicable à l'ESR et à l'EDR comprend trois phases :

Le guide définit les concepts liés aux écosystèmes sur lesquels s'appuie la méthodologie ; il détermine les données et paramètres à prendre en considération (concentration représentative, type de polluant, scénario d'exposition, récepteur écologique...) et la méthodologie à appliquer pour cibler le modèle conceptuel du site sur l'évaluation des risques pour les écosystèmes.

Il détermine les données à récolter et fixe la méthodologie à appliquer pour réaliser l'ESR et l'EDR, le(s) outil(s) préconisé(s) ainsi que les modalités d'utilisation et de paramétrage de cet (ces) outil(s).

Dans le cadre de l'ESR, le guide fixe les valeurs limites acceptables pour les écosystèmes et la méthodologie pour évaluer les données du terrain par rapport à ces valeurs limites.

Dans le cadre de l'EDR, le guide fixe la méthodologie visant à modéliser ou à mesurer l'impact écotoxicologique. Cette évaluation détaillée porte sur les récepteurs, leurs conditions d'exposition et les sources de stress du terrain considéré.

Le guide établit les règles d'interprétation des résultats, différenciées selon l'usage du terrain et son environnement immédiat.

L'interprétation porte sur les incertitudes, l'acceptabilité des risques (critères de décision), le besoin de mesures de sécurité et/ou de suivi et la détermination des objectifs d'assainissement pour favoriser la restauration de la qualité biologique du milieu.

PARTIE E : contenu et structure du rapport de l'étude de risques

Le guide fixe le contenu et la structure du rapport et de ses annexes pour l'ESR et pour l'EDR. Il précise les éléments qui sont en liens avec les études déjà réalisées (étude d'orientation et de caractérisation).

Le guide détermine le contenu du résumé de l'étude.

Il définit les cartes et plans qui doivent être joints au rapport et fixe un certain nombre de recommandations quant à la présentation de ceux-ci afin d'en assurer la lisibilité.

Il renseigne également une série de tableaux permettant de présenter l'information de manière synthétique.

Il fixe les formulaires de récolte de données informatisés ou non ainsi que leurs modalités de transmission à l'administration, en lien avec les outils d'évaluation des risques.

Le guide définit les modalités de présentation de la page de garde de l'étude et les données qui doivent y figurer.

Le rapport comprend au minimum quatre chapitres, un résumé et un certain nombre d'annexes, de cartes et de plans, structuré comme suit:

Résumé

Chapitre 1 : Caractéristiques du site

Chapitre 2 : Analyse préliminaire

Chapitre 3 : Evaluation des risques (ESR et EDR)

Chapitre 4 : Globalisation des résultats et conclusions

Annexes, cartes et plans

Guide de référence pour le projet d'assainissement (GRPA)

Le guide définit le niveau de qualité auquel doit répondre le projet d'assainissement pour répondre aux prescriptions fixées aux articles 53 à 58 du décret du 01 mars 2018 relatif à la gestion et à l'assainissement des sols. Il précise les données à récolter ainsi que les spécificités méthodologiques auxquelles les experts en gestion des sols doivent se conformer pour répondre à ces objectifs.

Le projet d'assainissement a pour objectif de proposer le type et le mode d'exécution des travaux d'assainissement les plus opportuns pour atteindre les objectifs d'assainissement définis dans le décret et, le cas échéant, en fonction des meilleures techniques disponibles.

Dans cette optique, le guide définit les données à récolter et les méthodologies à suivre de manière à :

- disposer des données nécessaires à l'élaboration du projet d'assainissement ;
- analyser les différentes techniques applicables et sélectionner la variante optimale rencontrant au mieux les objectifs du décret et mettant en œuvre les meilleures techniques disponibles au sens du décret ;
- décrire la variante optimale et ses modalités de mise en œuvre ;
- structurer et rédiger le rapport et en assurer sa lisibilité dans le cadre de la consultation publique (annonce de projet ou le cas échéant, enquête publique) ;
- fournir un cadre de référence permettant à l'administration de pouvoir juger de la conformité de l'étude et de la représentativité des résultats présentés.

Le guide autorise la dérogation aux prescriptions méthodologiques prescrites pour autant qu'une justification, étayée par une argumentation de qualité, soit fournie et que la méthode alternative permette d'obtenir un même niveau de qualité de l'information.

Contenu du GRPA

introduction.

Le guide présente en introduction les objectifs spécifiquement poursuivis par le projet d'assainissement, les étapes à suivre, les principes méthodologiques, le rôle de l'expert et les concepts sur lesquels s'appuie la méthodologie.

Le guide établit le contenu du résumé non technique de l'étude et ses objectifs.

La méthodologie

Le guide précise les principes généraux sur lesquels se base la méthodologie, organisée en trois phases successives.

Phase I : Etude préparatoire

Le guide fixe les données à récolter et l'objectif de l'étude préparatoire. Il définit les moyens et méthodes à mettre en œuvre afin de rassembler les données nécessaires à l'élaboration du projet d'assainissement et à l'actualisation du modèle conceptuel du site (données d'études, objectifs d'assainissement, contraintes spécifiques au terrain, techniques applicables,...).

Phase II : Sélection de la variante d'assainissement optimale

La **Phase II** est la phase de **sélection de la variante d'assainissement optimale**, qui inclut une évaluation qualitative des techniques d'assainissement en fonction des conditions et contraintes spécifiques de la situation rencontrée.

Le guide prévoit d'évaluer, en première approche, la faisabilité d'un assainissement par le processus d'excavation permettant l'évacuation totale de la pollution.

Le guide établit la méthodologie visant à procéder à une analyse comparative qualitative des techniques envisageables, **Fout! Verwijzingsbron niet gevonden.Fout! Verwijzingsbron niet gevonden.** en vue de sélectionner les techniques d'assainissement applicables aux pollutions à assainir en tenant compte des conditions et contraintes spécifiques du terrain.

Le guide fixe également au moyen de critères, la méthodologie de comparaison des variantes et de sélection de la variante optimale. Ces critères doivent prendre en considération les notions de meilleures techniques disponibles au sens du décret et d'assainissement soutenable.

Phase III : Description de la variante optimale retenue

Le guide détermine les éléments nécessaires à la description de la variante d'assainissement retenue (dimensionnement, résultats attendus, délais de réalisation, mesures de suivi pendant les travaux, coûts,...), ainsi que, le cas échéant, les mesures de sécurité (en ce compris les restrictions d'accès, d'usage et d'utilisation et les mesures de contrôle) ainsi que les mesures de réparation complémentaire et compensatoire.

contenu et structure du rapport du projet d'assainissement

Le guide fixe le contenu et la structure du rapport et de ses annexes ainsi que les modalités utiles à l'introduction du rapport par un mandataire.

Il définit les cartes et plans qui doivent être joints au rapport et fixe un certain nombre de recommandations quant à la présentation de ceux-ci afin d'en assurer la lisibilité.

Il renseigne également une série de tableaux permettant de présenter l'information de manière synthétique.

Il fixe les formulaires de récolte de données, informatisés ou non, ainsi que leurs modalités de transmission à l'administration.

Le guide définit les modalités de présentation de la page de garde de l'étude et les données qui doivent y figurer.

Le rapport comprend au minimum sept chapitres et un certain nombre d'annexes, cartes et de plans, structurés comme suit:

Chapitre 1 : Introduction

Chapitre 2 : Mise à jour des données administratives

Chapitre 3 : Etude préparatoire

Chapitre 4 : Examen de l'option simplifiée "excavation-évacuation totale"

Chapitre 5 : Techniques applicables, variantes d'assainissement et analyse comparative

Chapitre 6 : Description détaillée de la variante retenue

Chapitre 7 : Conclusions et recommandations

Annexes, cartes et plans

Guide de référence pour l'évaluation finale (GREF)

Le guide définit le niveau de qualité auquel doit répondre l'évaluation finale pour rencontrer les objectifs définis dans le décret du 1er mars 2018 relatif à la gestion et l'assainissement des sols. Il précise les données à récolter ainsi que les spécificités méthodologiques auxquelles les experts en gestion des sols doivent se conformer pour répondre à ces objectifs.

L'évaluation finale a pour objectifs :

- d'évaluer la conformité des travaux réalisés et des objectifs atteints avec le projet d'assainissement et les conditions fixées par l'administration dans son approbation du projet ;
- de proposer un certificat de contrôle du sol par parcelle cadastrale concernée.

Dans cette optique, le guide définit les données à récolter et méthodologies à suivre de manière à:

- disposer des données nécessaires à l'élaboration de l'évaluation finale et du certificat de contrôle du sol;
- décrire la réalisation des travaux;
- interpréter les résultats et le cas échéant, évaluer les risques résiduels ;
- élaborer la/les proposition(s) de certificat(s) de contrôle du sol ;
- structurer et rédiger le rapport ;
- fournir un cadre de référence permettant à l'administration de pouvoir juger de la conformité de l'étude et de la représentativité des résultats présentés.

Le guide autorise la dérogation aux prescriptions méthodologiques prescrites pour autant qu'une justification, étayée par une argumentation de qualité, soit fournie et que la méthode alternative permette d'obtenir un même niveau de qualité de l'information.

Contenu du GREF

introduction.

Le guide présente en introduction les objectifs spécifiquement poursuivis par l'évaluation finale, les étapes de la méthodologie, le rôle de l'expert et les concepts sur lesquels s'appuie la méthodologie.

Le guide fixe les modalités utiles à l'introduction des études par un mandataire.

Le guide établit le contenu du résumé non technique de l'étude et ses objectifs.

La méthodologie

La méthodologie est organisée en quatre phases successives.

Phase I : Surveillance des actes et travaux d'assainissement

Le guide fixe les données à récolter dans le cadre de la phase de réalisation des travaux et les modalités d'exécution des mesures de surveillance afin de pouvoir évaluer, au terme des travaux la conformité et la performance de ceux-ci.

Phase II : Validation des actes et travaux d'assainissement

Le guide fixe les données à récolter et les contrôles à réaliser, en fonction de la variante retenue, afin de valider la fin de l'assainissement et définit les critères d'arrêt.

Le guide détermine les mesures relatives à l'évaluation de la performance de l'assainissement et leur interprétation.

Phase III : Elaboration du modèle conceptuel du site, évaluation des risques, des mesures de sécurité et de postgestion.

Le guide détermine les éléments à prendre en considération pour établir le modèle conceptuel du site en fin de travaux (MCSFT) et pour définir les mesures de sécurité éventuellement nécessaires. Il détermine les différents types de mesures de sécurité.

Il précise également la méthode d'évaluation des risques résiduels.

Phase IV : Elaboration du Certificat de Contrôle du Sol (CCS)

Le guide fixe le contenu de la proposition de certificat de contrôle du sol. Le guide précise l'inventaire des données nécessaires à l'élaboration de la proposition de certificat de contrôle du sol pour chaque parcelle concernée, sur base du MCSFT.

Il fixe les données et critères à prendre en considération pour la consignation des pollutions résiduelles en fonction du type de pollution rencontrées.

Il détermine les modalités de localisation et de représentation des pollutions résiduelles, des infrastructures liées aux mesures de sécurité et des autres éléments de localisation utiles à la compréhension du document.

contenu et structure du rapport de l'ÉVALUATION FINALE

Le guide fixe le contenu et la structure du rapport et de ses annexes ainsi que les modalités utiles à l'introduction du rapport par un mandataire
Le guide détermine le contenu du résumé de l'étude.

Il définit les cartes et plans qui doivent être joints au rapport et fixe un certain nombre de recommandations quant à la présentation de ceux-ci afin d'en assurer la lisibilité.

Il renseigne également une série de tableaux permettant de présenter l'information de manière synthétique.

Il fixe les formulaires de récolte de données, informatisés ou non, ainsi que leurs modalités de transmission à l'administration.

Le guide définit les modalités de présentation de la page de garde de l'étude et les données qui doivent y figurer.

Le rapport comprend sept chapitres, un résumé et un certain nombre d'annexes et de plans:

Chapitre 1 : Introduction

Chapitre 2 : Contexte général

Chapitre 3 : Actes et travaux d'assainissement

Chapitre 4 : Validation des actes et travaux d'assainissement

Chapitre 5 : MCSFT et mesures de sécurité

Chapitre 6 : CCS (certificat de contrôle du sol)

Chapitre 7 : Conclusions et recommandations

Annexes, cartes et plans

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 6 décembre 2018 relatif à la gestion et l'assainissement des sols.

Namur le, 6 décembre 2018.

Pour le Gouvernement,

Le Ministre-Président,

W. BORSUS

Le Ministre de l'Environnement, de la Transition écologique, de l'Aménagement du Territoire, des Travaux publics, de la Mobilité, des Transports, du Bien-être animal et des Zonings,

C. DI ANTONIO